

De SAINT BELIN

**Mariage entre Antoine Ignace de SAINT BELIN x Anne Françoise RIEL
(30/09/1771)**

**puis Reconnaissance et Baptême sous condition (30/09/1771) de Georges Louis
Nicolas leur fils né le 10/06/1766**

Registre paroissial de Villiers-le-Duc 5Mi 8R111 d
Transcription Yves degoix du 23/06/2015 

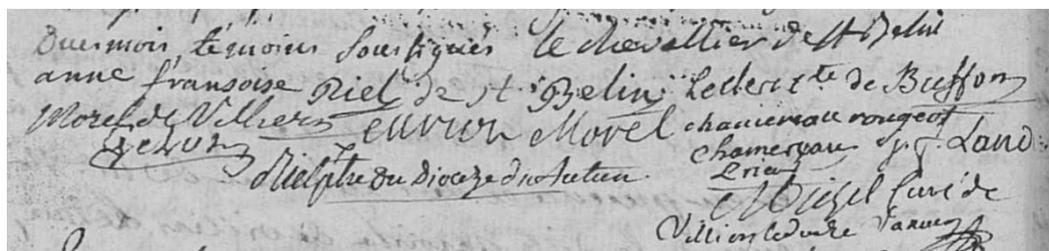
vue 415 à droite

L'an mil sept cent soixante onze, le trente septembre,
ont été publiquement et solennellement admis a la benediction nuptiale,
dans l'église paroissiale de St Jean Baptiste de Villiers
le Duc, diocese de Langres, par Messire Marc Antoine
RIEL, pretre du diocese d'Autun, avec permission
speciale de Monseigneur l'Evêque d'Autun, en datte
du vingtieme jour, du mois de juillet dernier, signée
Yves ALEXANDRE, Evêque d'Autun / Du consentement
expres de Messire LANDROT, curé de Fontaine en Duesmois,
paroisse des contractants, en datte du vingt huit aout
dernier, signée LANDROT, curé de Fontaine en Duesmois /
Et en presence, et de l'agrément de Messire Nicolas MICHEL,
curé de la dite paroisse de Villiers le Duc, specialement
dépeché, par mondit Seigneur l'Evêque d'Autun, dans la
permission, cy dessus enoncée, pour la célébration du dit
mariage / Haut et puissant Seigneur Messire **Antoine
Ignace de St BELIN**, Chevalier de l'ordre militaire de St
Louis, ancien Capitaine du regiment de Navarre, fils
majeur de deffunt haut et puissant Seigneur Messire François
Henry de St BELIN, ancien Seigneur de Fontaine en
Duesmois, et de deffunte haute et puissante Dame, Madame
Marie de ROSE, ses pere et mere, d'une part / et Demoiselle **Anne Françoise
RIEL**, fille majeure, d'autre part / tous les deux de la ditte

vue 416 à gauche

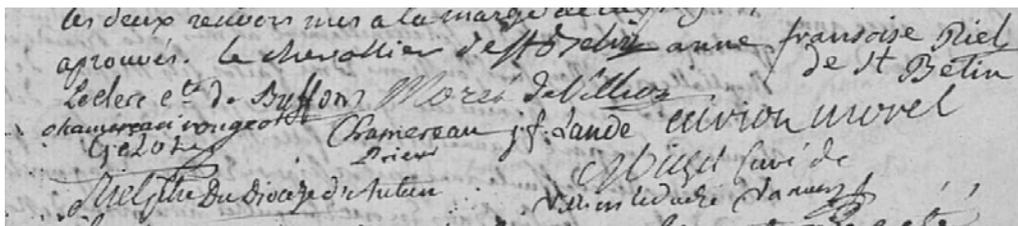
paroisse de Fontaine en Duesmois / Le dit mariage
célébré sans aucune publication de bancs, par dispense de
mondit Seigneur l'Evêque d'Autun, en datte du vingt juillet dernier,
signé Yves ALEXANDRE, Evêque d'Autun / La ditte dispense des
trois bancs, duement insinuée et controlée au greffe des
insinuations ecclesiastiques du dit diocese, le même jour que dessus,
signé JAQUART commis / La cérémonie a été faite en presence
de haut et puissant Seigneur Messire Georges Louis LE CLERC,
Comte de Buffon, Chevalier, Intendant du jardin du Roy, beau
frere du dit Sieur marié, a cause de deffunte, haute et puissante Dame, Madame
Marie Françoise de St BELIN, son epouse / de Messire Claude
MOREL de Villiers, Ecuyer / de Dame Nicole EURIOT, épouse
du dit Messire Claude MOREL / de Messire Claude CHAMEREAU,
prieur commendataire d'Aizy sous Rougement, demeurant a Cessey,

parent de la Dame mariée / de Dame Jeanne CHAMEREAU, épouse de
Messire Claude ROUGEOT de Merizy, Ecuyer, Aide Major au
regiment de Normandie, aussi parente de la dite Dame mariée /
de Monsieur Jean François LANDE, avocat et gouverneur de Monsieur
de Buffon fils/ et de Nicolas GELOT, notaire royal a Villaine en
Duesmois, témoins soussignés /



Du mois le troisiesm^e jour de Mars l'an 1766
Anne Françoise Riel de St. Belin Lettre et de Buffon
Morel de Villiers Ecuyer Morel chassier au rougeot
GeLOT Notaire du diocèse d'Autun. Chamereau de Land
Euriot
Villain le Duc Farouge

Et a l'instant **Messire Antoine Ignace de St Belin et Dame Anne Françoise RIEL**, son épouse, **ont reconnu, comme né d'iceux, l'enfant cy present**, qu'ils nous ont déclaré être venu au monde, le **dix juin mil sept cent soixante six**, et avoir été ondoyé a la maison, le même jour, par Messire Bernard CARRÉ, chirurgien juré a Dijon, (*suivant son certificat en datte du trente et un may mil six cent soixante dix, lequel certificat restera annexé a l'autre registre servant de minutte*) / Lequel enfant (*apres avoir été mis en notre presence et celle de tous les témoins cy apres nommés, sous le poële* dans la celebration du mariage*) nous allons sur le champ baptiser sous condition, de l'autorité de Monseigneur l'Evêque d'Autun, et du consentement de Monsieur le curé de Fontaine en Duesmois, curé des dites parties, lesquels, nous ont requis, acte de la presente reconnaissance, et se sont soussignés avec nous, ainsi que haut et puissant Seigneur, Messire Georges Louis LE CLERC, Comte de Buffon, Chevalier, Intendant du jardin du Roy / Messire Claude MOREL de Villiers, Ecuyer / Dame Nicole EURIOT son épouse / Messire Pierre **vue 416 à droite** Claude CHAMEREAU, prieur commendataire d'Aizy sous Rougemont, demeurant a Cessey / Dame Jeanne CHAMEREAU, épouse de Messire Claude ROUGEOT de Mesiry, Aide Major au regiment de Normandie / Monsieur Jean François LANDE, avocat et gouverneur de Monsieur de Buffon, fils / et Monsieur Claude GELOT, notaire royal a Villaine en Duesmois, tous presens a la ditte reconnaissance / Fait a l'église paroissiale St Jean Baptiste de Villiers le Duc, le trente septembre mil sept cent soixante et onze / La ditte authorization de Monseigneur l'Evêque d'Autun, mentionnée au present acte, en datte du vingt juillet dernier, et signée Yves ALEXANDRE, Evêque d'Autun / Et le consentement du dit Sieur Curé de Fontaine, en datte du vingt huit aout dernier, et signé LANDROT, curé de Fontaine en Duesmois / *les deux renvois mis a la marge de la page cy contre demeurent approuvés /*

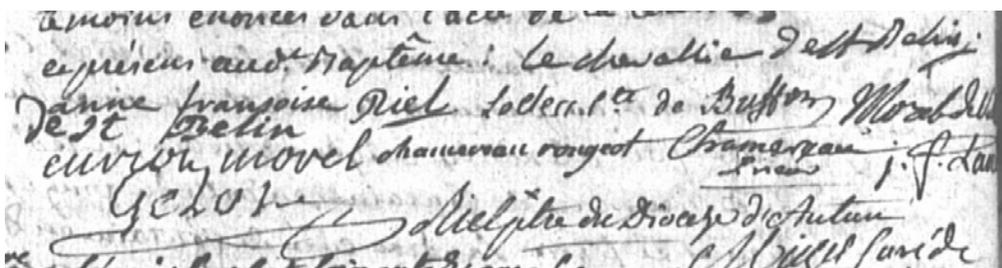


Le trente septembre mil sept cent soixante et onze a été baptisé sous condition, en presence et de l'agrement de Messire Nicolas MICHEL, curé de Villiers le Duc et Vanvey, par nous Messire Marc Antoine RIEL, pretre du dioceze d'Autun, de l'autorité de Monseigneur l'Evêque d'Autun, et du consentement de Monsieur le curé de Fontaine en Duesmois, les dittes autorizations et consentement en datte du du vingt juillet et vingt huit aout, présente année, lesquels resteront annexés a l'autre registre / **Georges Louis Nicolas fils légitime de haut et puissant Seigneur, Messire Antoine Ignace de St BELIN**, Chevalier de l'ordre militaire de St Louis, ancien Capitaine au regiment de Navarre, et de haute et puissante **Dame, Madame Anne Françoisse RIEL**, son epouse, demeurant dans la paroisse de Fontaine en Duesmois / **né le dix juin mil sept cent soixante six, et ondoié le même jour, a la maison**, par Monsieur Bernard CARRÉ, chirurgien juré a Dijon / Le parrein a été haut et puissant seigneur, Messire **vue 417 à gauche**

Georges Louis LE CLERC, Comte de Buffon, Chevalier, Intendant du jardin du Roy, oncle de l'enfant du côté paternel / et la mareine Dame Nicole EURIOT, epouse de Messire Claude MOREL, de Villiers, Ecuyer / qui se sont soussignés avec nous, et le dit Sieur curé de Villiers le Duc et Vanvey, ainsi que les pere et mere, du dit enfant,

qui a été mis sous le poêle*, dans la celebration du mariage de ses dits pere et mere, Seigneur et Dame de St BELIN, en notre presence et celle desdits parein et mareine et autres temoins énoncés dans l'acte de la celebration du dit mariage et presens au dit baptême /

mis sous la poêle : cette expression est utilisée dans les registres pour signifier qu'un enfant est légitimé lors d'un mariage, elle se rencontrait aussi beaucoup plus tôt sous la forme mis sous le voile, mis sous le drap ou mis sous la nappe ...



Mariage de Georges Louis Nicolas de SAINT BELIN x Marie Charlotte Henriette de ROBERT du CHATELET (le 16/05/1788)

Registre Paroissial de Charleville-Mézières 5Mi 15R13

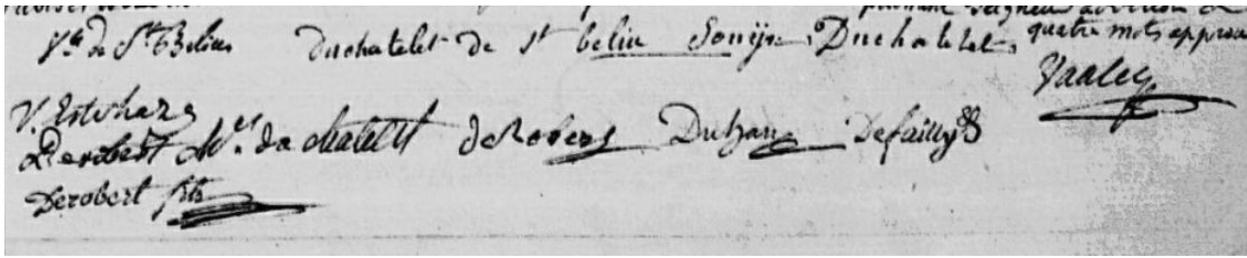
transcription Yves Degoix du 25/06/2015 

vue 232 en bas à gauche

L'an de grace, mil sept cent quatre vingt huit, le dix neuf may, apres avoir publié aux prones des messes paroissiales de Charleville de Rocrois et d'Etai en Auxois, les bancs de mariage entre Messire **Georges Louis Nicolas Vicomte de St BELIN, agé de vingt deux ans**, Chevalier, seigneur d'Etai et autres lieux, ci devant, Officier au regiment de Bourbon Dragons, et nommé depuis peu Capitaine du regiment des chasseurs de Franche Comté, fils mineur de tres haut et puissant Seigneur, Messire

vue 232 à droite

Antoine Ignace Marquis de St BELIN, Chevalier Seigneur d'Etai, Chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, et de haute et puissante Dame, Madame Anne Françoise de Riel et de droit de la paroisse d'Etai et de fait de celle cy, d'une part / Et demoiselle **Marie Charlotte Henriette de ROBERT du CHATELET**, agée de dix huit ans, fille mineure de haut et puissant Seigneur Messire xxxx Henri de Robert *, Seigneur en partie du Chatelet et autres lieux, Chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, Lieutenant pour le Roy au gouvernement de Rocrois y commandant, et domicilié en cette ville de Charleville, et de feu Dame, Madame Antoinette André Anne Ere... de Fleury de fait et de droit de la paroisse de Rocrois et de celle cy, d'autre part / Sans qu'il y ait d'avance empement ni opposition, vu le certificat de trois publications faites a Etai, en date du trois mars dernier, signé le honorable curé d'Etai, vu aussy la dispense de deux bans accordée d'apres la publication du premier et dernier bans dans cette paroisse et celle de Rocroy, donnée et remis le même jour, signé RONDEAU Seigneur plus bas demandate, insinué et controllé et remis le même jour, signé LECOURT, vu aussy le consentement de Monseigneur le duc de Bourbon au mariage sus dit, donné par lettre de Chantilly, le vingt un avril dernier, signé Philippe de Bourbon, ensemble le consentement du Colonel du regiment de chasseurs de Franche Comté, au dit mariage donné à Vezoul, le douze may dernier, signé Vicomte de Darsoit / Et enfin l'expedition de l'acte du consentement du pere du marié, passé a Etai, le vingt un fevrier dernier, par devant Pierre Leonard SUCHETET notaire royal de la residence de Savoisy, laquelle expedition est du cinq** fevrier dernier, signé SUCHETET notaire royal, par Monsieur le Lieutenant general de Semur en Auxois, le vingt six fevrier dernier, signé Niusson de Brarich / de Thomas VARTEC pretre et recteur en theologie, curé doyen de Charleville soussigné, ai reçu d'eux les promesses et consentement de mariage, fait et celebré les cérémonies du dit mariage dans l'église paroissiale de cette ville, en presence et du consentement du pere de la mariée, de messire *** Pierre Nicolas Louis DUHAN, Chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, Seigneur de et autres lieux, nommé par le pere du marié pour consentir en son nom au mariage de son fils, de tres haut et puissant **** Monseigneur le Comte d'Estretr.., Seigneur du ... pres Versailles et autres lieux, Maréchal des camps et armées du Roy, Chevalier de ses ordres, Commandant en chef de la province du Hainaut, gouverneur de Rocrois, Colonel propriétaire du regiment de Hussards de son nom, de tres haut et puissant Seigneur, Messire Jean Baptiste Louis de ROBERT, oncle de la mariée, Chevalier de l'ordre royal et militaire de St Louis, de tres haut et puissant Seigneur Messire Jean Baptiste Magdelaine de de failly Seigneur de Villemoncry, et de tres haut et puissant Seigneur Charles Gabriel de ROBERT, cousin germain de la mariée / Lesquels nous ont certifié le domicile et la liberté a ce contract de mariage, sous les peines portées par l'ordonnance, et ont signé avec les parties et moi, les jours, mois, an sisdits / * Chevalier, ** vingt, *** Seigneur addition de trois mots approuvés ! **** haut et puissant Seigneur addition de quatre mots approuvés /



**Re Mariage de Georges Louis Nicolas de SAINT BELIN x
Antoinette Denise Anne Rosalie MOREL (le 19 vendemiaire an 11
ou 11/10/1802)**

Registre paroissial de Châtillon-sur-seine 5Mi 8R17
transcription Yves Degoix du 25/06/2015

vue 83 la publication

Dimanche onze vendemiaire an 11 (03/10/1802) ,
George Louis Nicolas St BELIN,
domicilé a Chatillon sur seine, veuf en premiere noce
de defunte Dame Marie Charlotte Henriette
de ROBERT du CHATELET, fils de defunt Antoine
Ignace St BELIN, vivant proprietaire au dit
Chatillon, et de Dame Anne Françoise RIEL,
d'une part /

Et **Antoinette Denise Anne Rosalie
MOREL**, demeurant a Chatillon, fille de defunt
Lean-Gaspard MOREL, vivant proprietaire
au dit lieu, et de Anne Claudine Françoise
DEBRUERE, d'autre part /

Promettant réciproquement de contracter
mariage /

Publié et affiché, le dimanche onze
vendemiaire an onze de la République, à
a la porte du lieu, ou se redigent les actes
de l'etat civil de la commune de chatillon,
par moi Jean Baptiste PERSONNE, maire
de la dite commune / Soussigné

vue 103 le mariage

Du dix neuvième jour du mois de vendemiaire
l'an onze de la République (11/10/1802)

présent entre autre : Louis Antoine Jean Baptiste St BELIN (23ans)



Naissance de Antoine Ignace Gabriel de SAINT BELIN (02/05/1755)

Registre paroissial de Dijon, paroisse Notre-Dame 5Mi 9R65
transcription Yves Degoix du 23/06/2015

vue 409

Le deux may 1755, les ceremonies du baptême ont été supplée à **Antoine Ignace Gabriel, fils naturel dr Mr Antoine Ignace de SAINT BELIN, capitaine**
vue 410

au regiment de Navarre, et de Mademoiselle Anne Françoise RIEL, fille mineure de fûrent Marc Antoine RIEL, medecin exerçant a Fontaine en Duesmois, et de Dame Marie BIGEON, ondoyé en la maison, dans le cas du danger, par Mr Bernard CARRÉ, mtre chirurgien en cette ville / La susditte declaration que le dit Antoine Ignace, est fils naturel des dits Sieur et damoiselle de SAINT BELIN et RIEL, nous ayant été faite, tant par le dit Sieur de SAINT BELIN, avec moi soussigné, que par le dit Sieur CARRÉ, qui nous a dit en avoir charge et pouvoir verbal, de la part de la dite Demoiselle Anne Françoise RIEL, a la suite dequoi, il s'est pareillement avec nous soussigné / Il a eû pour parein **Gabriel CARRÉ fils du dit Sieur CARRÉ, et pour mareine **Marie CARRÉ** ... fille du dit Sieur CARRÉ, qui a declaré ne scavoir signer de ce enquis, par rapport a son bas âge /**

rappor à son bas âge, le chevalier de St Belin
Carre fils 1779
Commed'icaine

Naissance de Louis Antoine Jean Baptiste de SAINT BELIN (25/12/1779)

Registre paroissial d'Etats 5Mi 18R29
transcription Yves Degoix du 25/06/2015

vue 584

Le vingt cinq decembre mil sept cent soixante et dix neuf, est venu au monde
et au même instant a été ondoyé par le Sieur MAGNIEN sirurgien a C.....
et le seze juillet mil sept cent quatre vingt ont été supplé ...
..... par moy pretre Marc Antoine RIEL, Chanoine a la collegial de
en Auxois, à **Louis Antoine Jean Baptiste de St BELIN** fils de Messire Antoine Ignace
de St BELIN, Chevallier de l'ordre royal et militaire de St Louis
Seigneur, et Seigneur d'Etats et autres lieux, et de Dame, Dame Anne Françoise de RIEL,
son epouse / Il a eu pour parain Messire Georges Louis Nicolas de St BELIN, son
frere, et pour maraine Dame, Dame Jeanne CHAMEREAU epouse de Messire Claude
ROUGEOT de Merisy, capitaine au quatrieme regiment de l'etat major de la
gouverneur de Baigneux les Juifs, soussignés /

gouverneur de Baigneux les Juifs soussigné Claude Rougeot
Georges Louis Nicolas de Saint Belin le sieur de St Belin
Commed'icaine